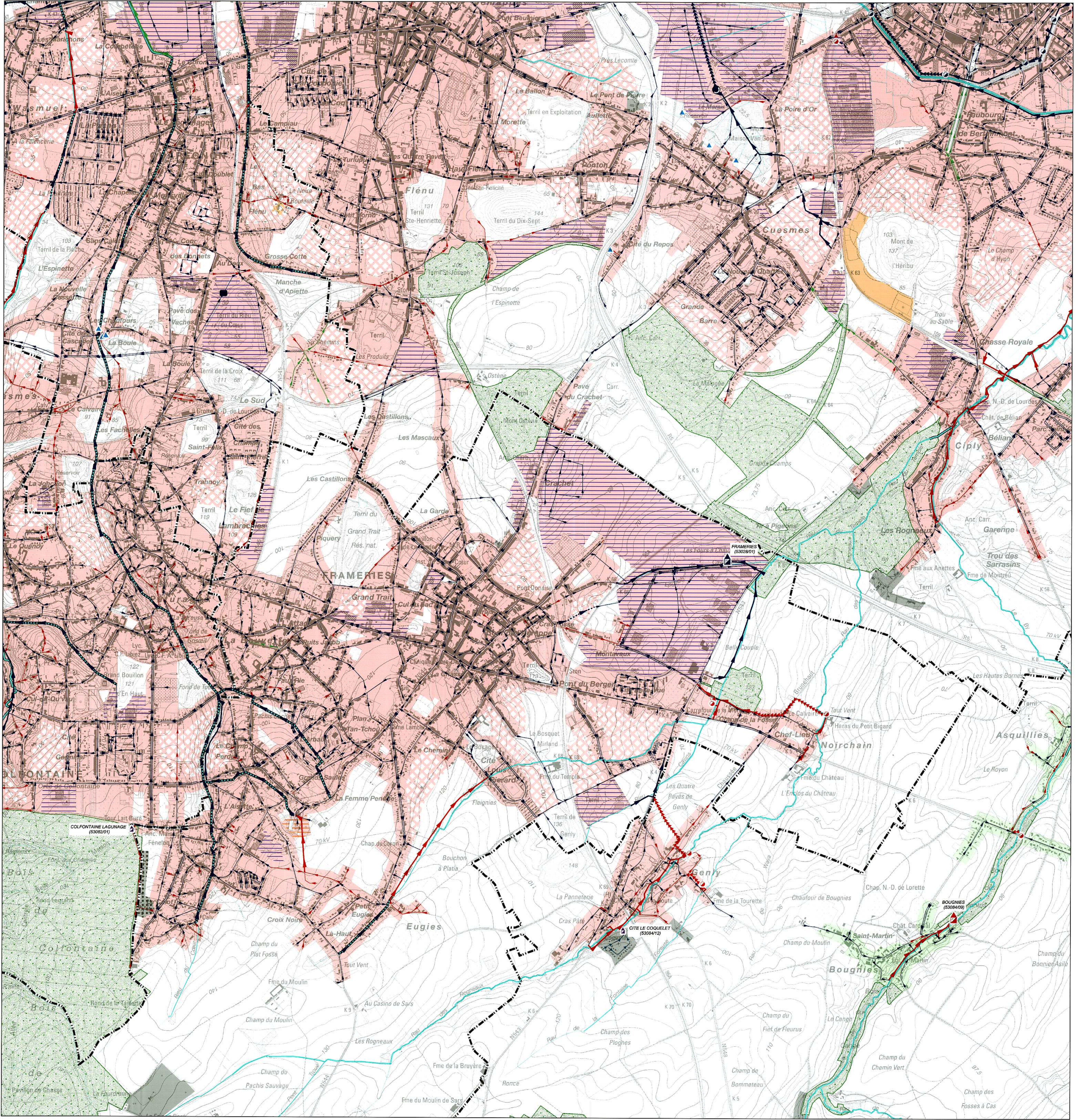




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE
(P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la HAINE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre

Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :
La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA HAINE
amur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN

Elio Di Rupo

Feuille n° 11/21

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome
Assainissement autonome (Ib) :
Assainissement autonome communal (Ib) :
Assainissement transitoire (III) :

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
Station de pompage
Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers
A diagnostiquer - A rénover
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur
Canalisation spécifique en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
Station publique
Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES
Démérgement - Exhaure
Station de pompage
Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Lacoux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (IIa)
Prévention éloignée (IIb)
Surveillance (III)

Eaux de surface
Navigable
1^{er} catégorie
2^{ème} catégorie
3^{ème} catégorie
non classé
Cours voilé

Zone de baignade
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
Natura 2000

Limite naturelle :
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGLTLP
Plan de secteur
Les zones ou s'appuyant les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en tant que telles à la responsabilité de la S.P.G.E.
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
Limite communale

SOURCE IGN
Fond de plan IGN
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan décalés à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 0394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGLTLP - IGN
Traitement des données : DEA et SPGE

